

## **Rencontre avec le président et les députés de l'Assemblée consultative islamique (Majles) - 11 /Jun/ 2025**

Le Guide suprême de la Révolution islamique a reçu ce matin le président et les députés de l'Assemblée consultative islamique (Majles). Tout en reconnaissant une similitude quant au poids juridique entre les parlements à travers le monde, il a tenu à souligner une distinction fondamentale : le véritable critère de jugement des assemblées réside dans leur poids réel, à savoir « leurs objectifs, l'orientation de leur mouvement et leurs prises de position ». À cette aune, le statut et le rang du Majles iranien demeurent sans égal sur la scène internationale ; une position éminente et pleine de noblesse dont la pérennité exige le respect impératif de certaines obligations et interdits auxquels les représentants de la Nation doivent se vouer.

Au seuil de son allocution, Son Éminence l'Ayatollah Khamenei a qualifié l'heureuse fête de Ghadir de célébration véritablement grandiose pour l'ensemble du monde islamique, recelant les vastes concepts de la connaissance sacrée. Il a présenté ses félicitations au grand et noble peuple iranien à l'occasion de ce jour béni ainsi que pour la naissance de l'Imam Hadi (paix sur lui).

Considérant que le statut juridique des assemblées législatives mondiales est analogue, découlant de la position suprême de la Loi, il a ajouté : « La Loi constitue la condition sine qua non de la vie sociale humaine ; d'un point de vue rationnel, les lois établies par la sagesse collective et par les élus d'une nation revêtent une validité et une valeur supérieures. »

Néanmoins, le Guide de la Révolution a établi une distinction radicale concernant le poids réel des parlements, déclarant : « Le rang et le prestige d'une assemblée qui s'appuie sur la religion, composée d'hommes pieux et intègres, dont l'ambition est la justice, le soutien aux déshérités et la résistance face aux oppresseurs, diffèrent comme le ciel de la terre d'une assemblée formée d'individus sans scrupules, dont l'œuvre consiste à assister l'injustice, la discrimination, le fossé des classes et à soutenir des criminels tels que les bourreaux de Gaza. »

Son Éminence l'Ayatollah Khamenei a insisté : à l'aune de ce critère fondamental, le statut de l'Assemblée consultative islamique et la dignité des représentants élus par le peuple iranien n'ont point d'équivalent parmi les parlements du monde. C'est en raison de ces prérogatives que l'Imam Khomeiny qualifiait le Majles de « quintessence des vertus de la nation ».

Évoquant les performances et les orientations politiques diverses observées au fil des législatures, il a affirmé : « Malgré ces variations, la position éminente et distinguée de l'Assemblée consultative islamique diffère, dans son ensemble, de tous les parlements du monde, et son respect relève du devoir de tous. »

Le Guide de la Révolution islamique a qualifié le Majles, dans son fondement même, de lieu d'adoration et de « mosquée érigée sur le socle de la piété », ajoutant : « À la lumière de la nature noble et immaculée de cette Assemblée, toute pensée, toute action, tout effort et toute législation en son sein constituent une forme d'adoration divine. »

Son Éminence a toutefois soulevé un point crucial : « Cette noblesse, cette pureté et ce statut unique ne perdurent point d'eux-mêmes ; il est impératif de les préserver et de les administrer par l'action, en respectant les obligations et les interdits, une responsabilité majeure qui incombe aux représentants du peuple. »

Félicitant M. Qalibaf pour sa réélection à la présidence du Parlement, le Guide a exposé les exigences nécessaires à

la sauvegarde du rang véritable de l'Assemblée : « Le député doit se considérer comme comptable devant Dieu et la Loi, œuvrer pour la satisfaction du Seigneur et la garantie des intérêts du pays, sans jamais céder aux conflits d'intérêts. »

Soulignant l'importance et la portée des propos des députés, il les a exhortés à mesurer l'impact de leurs paroles et de leurs actes dans l'espace public et à veiller à ce qu'ils ne soient point instrumentalisés contre le pays, le régime et les intérêts nationaux, ajoutant : « La parole prononcée depuis la tribune du Majles doit être porteuse d'espoir et de quiétude. Contrairement à certaines périodes passées où le vacarme des querelles émanait de cette enceinte, le Parlement d'aujourd'hui n'est point source de discorde et inspire, dans une large mesure, la sérénité. »

Abordant une autre exigence pour préserver la dignité du Majles, Son Éminence a souligné que les discours des élus doivent refléter la rationalité et la fidélité aux principes de la Révolution : « L'approbation ou la désapprobation de quiconque dans un coin du monde ne doit avoir aucune emprise sur notre discours ; l'attachement aux principes et aux idéaux doit au contraire éclater dans les paroles des représentants, marquant ainsi la détermination, l'autorité et la volonté nationale. »

Il a énuméré la résistance et la franchise incomparables du peuple iranien face aux absurdités et aux diktats des grandes puissances, ainsi que la présence massive et fervente de la population lors de l'anniversaire de la disparition du grand Imam et lors de la marche du 22 Bahman [11 février] — en dépit d'une propagande innombrable contre l'Imam et la Révolution — comme des signes manifestes de l'autorité et de la résolution nationale, ajoutant : « Cette autorité doit se refléter dans les positions des députés, ainsi que dans le rejet ou l'acceptation des lois et des personnes ; des qualités qui, certes, existent déjà largement au sein de l'Assemblée. »

Insistant sur le fait que la préservation de la cohésion nationale est aujourd'hui plus nécessaire que jamais, le Guide de la Révolution a averti que l'exposition de différends « de goûts, politiques ou professionnels » sous forme de querelles est plus nuisible que jamais, ajoutant : « Comme nous l'avons maintes fois répété, une voix unique doit émaner du pays sur les questions fondamentales, et la nation ainsi que l'ensemble de l'appareil politique et administratif doivent agir comme une main unique. »

Il a qualifié la coordination et les sessions communes entre les chefs des pouvoirs de terrain propice à la résolution des problèmes du pays, précisant : « Contrairement à certaines périodes où les recommandations visant à résoudre les questions en réunion et à ne pas porter les différends sur la place publique étaient peu suivies, il existe aujourd'hui une convergence relative entre les pouvoirs. Il convient de la préserver pour empêcher toute factionnalisation et éviter que la tribune du Parlement ne devienne l'outil de résonance des discordes. »

Formulant certaines recommandations concrètes, Son Éminence l'Ayatollah Khamenei a estimé que la coïncidence du début de la 12<sup>e</sup> législature avec le lancement du 7<sup>e</sup> Plan de développement constituait une opportunité pour un suivi rigoureux, tout en exprimant son mécontentement face à la réalisation insuffisante des plans précédents : « Le taux de réalisation du 7<sup>e</sup> Plan doit atteindre au minimum 90%. Bien entendu, l'exécution de chaque clause nécessite des lois et des règlements, un besoin que le Majles se doit de combler. »

Insistant sur la question cruciale Tanqih — c'est-à-dire l'épuration, la codification à droit constant et l'harmonisation du corpus législatif iranien, processus consistant à abroger les textes obsolètes, à éliminer les contradictions entre lois concurrentes et à consolider les dispositions éparses en un droit cohérent et lisible —, il a conseillé aux députés une présence active, préparée et studieuse lors des séances plénières et des commissions, ajoutant : « Une autre recommandation est la coopération avec le gouvernement. L'une des formes de cette coopération consiste à éviter de distraire les responsables gouvernementaux par la multiplication excessive des questions et des convocations au Parlement, un point qui figurait parmi les doléances des gouvernements précédents comme de l'actuel. »

Tout en réaffirmant le droit du Majles à interroger et convoquer les ministres ou à enquêter sur les organismes d'État

dans des cas fondés sur des rapports officiels et valides, le Guide a ajouté : « Dans vos actions de contrôle, limitez-vous strictement aux cas nécessaires et indispensables. »

Il a estimé que la modification excessive des projets de loi économiques par le Parlement en détruisait la structure, déclarant : « La structure du projet de loi de finances doit également être préservée. Cela ne signifie point ignorer le droit du Majles à corriger les défauts du texte gouvernemental, mais l'ossature doit demeurer intacte ; il convient d'éviter d'introduire dans le budget des sources et des revenus irréalistes et irréalisables. »

Énonçant une autre obligation pour sauvegarder le rang éminent de l'Assemblée consultative islamique, Son Éminence a rappelé sa recommandation constante sur la nécessité d'une démarche révolutionnaire : « Le Majles est le Parlement de la Révolution ; mais l'esprit révolutionnaire ne consiste pas à faire du tapage. Veillez à ne point commettre d'erreur dans la compréhension de ce qu'est l'attitude révolutionnaire. »

Il a défini l'esprit révolutionnaire comme le mouvement sur la voie des idéaux de la Révolution et le refus de s'en écarter, le courage et la franchise dans l'expression « juste, respectueuse et sans offense » des convictions, ainsi que l'exclusion absolue des objectifs personnels et des goûts politiques dans les affaires professionnelles, concluant : « Comme le disait le grand Imam, le monde est le lieu de la présence divine ; c'est avec ce regard que nous devons chercher la satisfaction d'Allah, en exprimant et en poursuivant avec fermeté et courage les positions de la Révolution dans nos prises de décision. »

Le Guide de la Révolution a enfin énuméré la réaction unanime, puissante et ferme face aux déclarations insensées ou accusatrices contre la République islamique comme l'un des devoirs des députés et une incarnation de l'esprit révolutionnaire.

Au début de cette rencontre, M. Qalibaf, président de la 12<sup>e</sup> législature, a exposé les actions majeures des élus de la nation au cours de l'année écoulée ainsi que les programmes futurs du pouvoir législatif, déclarant : « Notre base de coopération responsable avec le gouvernement repose sur les politiques générales du régime et l'effort pour la réalisation du 7<sup>e</sup> Plan de développement. »

M. Qalibaf a qualifié la supervision du Parlement sur la « régulation du marché » d'outil d'amélioration de l'administration du pays, précisant : « La poursuite de l'exécution du plan des coupons électroniques (Kalabarg) pour préserver le pouvoir d'achat », « le contrôle du taux de change et la fourniture de devises pour la production », « la résolution du déséquilibre énergétique » et « la recherche de solutions pour réduire la pression des coûts du logement » constituent les quatre priorités communes du gouvernement et du Parlement pour résoudre les difficultés du peuple.

Le président du Majles, évoquant également l'importance de la loi d'action stratégique pour la sauvegarde des intérêts nationaux et le soutien de l'Assemblée aux positions dignes de l'appareil diplomatique lors des négociations de Mascate, a cité : « L'adoption de la loi sur l'impôt sur la spéculation », « l'adoption des généralités du plan national sur l'intelligence artificielle », « le Tanqih — soit la codification à droit constant et l'épuration — du corpus législatif grâce au système Qanoon Yar et aux outils d'intelligence artificielle », « la réforme de la loi sur la supervision du comportement des députés » et « l'organisation intelligente de la budgétisation et du contrôle financier du pays » parmi les actions de la 12<sup>e</sup> législature.

L'audit complet des entreprises d'État par la Cour des comptes, la présence active des députés dans le domaine de la diplomatie parlementaire et la connexion continue et directe avec les différentes couches de la population à travers le pays furent les autres axes du rapport présenté par M. Qalibaf.